



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de renouvellement, par l'État, de la concession des plages naturelles de l'Anse du Petit Nid, des Rives d'Or et des Baumettes, sur le territoire et au profit de la commune de Sausset-les-Pins, pour une durée de 12 ans (2021-2033).

DU MARDI 02 FÉVRIER 2021 AU VENDREDI 05 MARS 2021 INCLUS

Observations du public émises par voie électronique

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
1	01/03/2021 à 19h37	Pecry Violeta	

Bonjour,

Concernant la concession de la plage des Baumettes, je voudrais demander qu'une seule installation de restauration soit autorisée, compte tenu de la dimension de cette petite plage.

En plus les autres restaurants sont déjà installés à proximité et les problèmes de stationnement , les problèmes de bruit, les soirées, la musique de l'un des lots et cela depuis des années.

On veut retrouver notre plage, défigurée par ces établissements, et pouvoir en profiter sans les nuisances que certains nous font subir depuis des années.

Merci de prendre en compte ce message dans votre avis

Cordialement,

Pecry Violeta

Mis à jour le 08/03/2021

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
2	04/03/2021 à 16h23	Marc BIASINI Carole TOUTALIAN	

Monsieur le Maire,
Monsieur Commissaire enquêteur.

Bonjour,

Sur le principe nous sommes favorables aux objectifs de la commune en matière d'aménagement à savoir valoriser les potentialités touristiques de la commune en poursuivant trois principaux objectifs : l'affirmation d'une identité maritime, la valorisation du port de plaisance et le renforcement des capacités d'hébergement et d'accueil sur la commune. Ou encore répondre aux besoins de la population locale et des estivants pour faciliter les pratiques liées à la mer et au littoral et promouvoir encore plus l'attractivité de ses plages, en offrant au public des services et des animations en bord de mer.

Concernant la plage des Beaumettes (nos propos ne concernent que cette plage mais peuvent servir pour les autres sites), ces objectifs ne peuvent se traduire par une concession de l'Etat à la commune qui in fine sera aux bénéfices d'exploitants d'infrastructure de restauration. Si nous sommes également favorables au développement des restaurants en bord de mer, ce ne sont pas ces restaurants qui permettront de répondre aux objectifs précités ni répondre aux attentes et véritables besoins des administrés en général et des riverains du site en particulier.

Nous demandons donc que la concession ne soit pas accordée uniquement pour que les restaurants y soient implantés. Avant que cette concession soit accordée, l'aménagement de la plage des Beaumettes doit s'inscrire dans un périmètre d'aménagement plus large, et répondant aux véritables enjeux des administrés de Sausset, à savoir :

- Mise en valeur de la plage, en protégeant le site naturel, et en réparant les erreurs du passé. Ce site a été dénaturé, justement par les activités successives qui s'y développent. Aujourd'hui ce site est à l'abandon. Par exemple, la plage n'est jamais remise en état à la fin de chaque saison estivale. Les plates-formes créées pour les restaurants n'ont rien à faire là. Les restaurants ne doivent pas être une fin en soi pour valoriser le site. C'est parce que le site présente certaines valeurs et un attrait certain, qu'il y a un intérêt à y développer des activités de restauration. Or, c'est l'inverse qui s'organise à ce jour.
- Garantir une qualité de l'eau sans faille. Or, cette plage se trouve très régulièrement confrontée à des pollutions liées aux rejets des eaux usées, ou des eaux pluviales. Le site se trouve à proximité de la station d'épuration de Carry et Sausset, une station de relevage est sur le site lui-même, et la plage se situe en embouchure d'un « vallon » naturel, toutes les eaux de pluies y circulent à vive allure pour se jeter à la mer via cette plage. Même les

Mis à jour le 08/03/2021

résultats des eaux apparaissent de bonne qualité, l'eau est régulièrement trouble, des odeurs sont également présentes. La gestion des eaux pluviales dans ce secteur et sur cette plage est un véritable enjeu.

- Il n'y a pas de zone de stationnement suffisante pour permettre un stationnement en sécurité dans les rues voisines des plages, permettant d'accueillir des visiteurs, clients des restaurants en grand nombre, en sur nombre. Il est indispensable pour répondre aux besoins de la population locale que la circulation piétonne, en vélo ou en poussettes soit garantie. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Les voies adjacentes à la route départementale ne sont pas adaptées à la double circulation, il n'y a pas de trottoir, pas de places de stationnement. Or, les véhicules y stationnent rendant difficile et dangereuse la circulation piétonne des riverains. Nous demandons donc que soit sécurisée notamment la Traverse de l'Espéron pour permettre une circulation réglementaire et permettre aux piétons de circuler en sécurité à tout moment de l'année.
- Nous demandons également que le croisement entre la Traverse de l'Espéron et la RD soit sécurisé. Ce croisement manque de visibilité et lorsque des véhicules y stationnent, le danger est grand. Sur cette chaussée, les véhicules stationnent, en période estivale, à même la chaussée en lieu et place des voies de circulation.
- Il existe déjà des restaurants dans ce secteur, en face de la plage. Pourquoi en ajouter d'autres et ne pas se contenter de mettre en valeur la plage. En accordant cette concession et en ajoutant deux restaurants supplémentaires, la route départementale est finalement bordée de part et d'autre par des restaurants et des zones piétonnes. Or, rien n'est fait pour sécuriser la circulation piétonne et ralentir la vitesse sur cette portion. Nous demandons que soit étudié, dans ce secteur, un aménagement qualitatif permettant d'une part de mettre en valeur le bord de mer, sécuriser la circulation piétonne sur les trottoirs, les traversées de route et mettre en place des ouvrages permettant de ralentir la vitesse des véhicules. Si ce n'est pas possible pour des contraintes financières ou réglementaires, il n'est pas concevable d'ajouter des ERP / restaurants augmentant la circulation piétonne, les nuisances et donc les risques d'accidents.
- Créer de véritables sanitaires publics, permanents et parfaitement intégrés au site naturel, ne pas mettre de simples toilettes de chantier provoquant d'une part nuisances visuelles et d'autres part des nuisances olfactives. Un WC pour combien d'usagers, de clients ? C'est largement insuffisant. Comment vouloir développer le tourisme, protéger un site... avec des toilettes de chantier ??
- Le cas échéant imposer aux restaurateurs d'avoir dans leurs locaux leur propres sanitaires, en plus des toilettes publiques.
- Créer une véritable zone de baignade avec balisage et poste de secours. Il n'est pas concevable de vouloir attirer du monde sur la plage et ne pas garantir sa sécurité. Cette plage est fortement fréquentée par des familles et donc des enfants de tout âge. La plage n'est pas que pour les restaurateurs.
- Garantir le respect de la réglementation, notamment en matière de bruit et de fermeture des établissements après les heures autorisées.
- Mettre en sécurité la digue en blocs rocheux. A ce jour elle est en libre accès.
- Garantir une maîtrise des nuisances accentuées par la présence d'activités diverses et variées sur la plage (dégradations, bruits, odeurs),
- Créer un local pour les poubelles parfaitement intégré au site, suffisamment dimensionné, suffisamment ramassé en période estivale. A ce jour les poubelles débordent régulièrement, sont sur un trottoir, il n'y a pas de local, les mauvaises odeurs sont omniprésentes... Ce n'est pas en phase avec les enjeux développés par la commune.

Nous demandons que l'attribution de la concession de la Plage des Beaumettes soit conditionnée par la prise en compte des problématiques ci-dessus notées et par des propositions de réelles solutions. Les réels besoins des riverains sont là.

Nous demandons également à ce que Monsieur le Maire, sensible à ces sujets, associe la population pour définir un projet global répondant aux véritables enjeux de ce site : la plage des Beaumettes et ses abords. Il y a un grand potentiel qui ne se réduit pas à deux restaurants. Une concession ne doit pas se réduire à cela. Nous pouvons nous donner les moyens de réussir un projet d'envergure, d'embellir cet espace public et de répondre véritablement aux enjeux de la commune. L'Etat et le Conseil Départemental, en qualité de partenaires, ne pourraient y être que favorables et accompagner la commune dans ses démarches. Les habitants de Sausset seraient d'autant plus fiers de leur littoral, fiers de le partager.

Restant à votre entière disposition et vous remerciant pour la prise en compte de nos avis.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos sincères salutations.

Marc BIASINI
Carole TOUTALIAN

Chemin de la Colline,
Sausset-les-Pins